Loïc Pfister, docteur en droit, avocat

La fondation

Avec la collaboration de Filippo Lurà, docteur en droit, avocat, LL.M., pour la partie fiscale

Préface de Jean-Luc Chenaux, professeur à l'Université de Lausanne, avocat

Ken	nerciements	1
Préi	face	
Son	nmaire	3
List	e des abréviations et des locutions latines	7
Cha	apitre 1 Introduction	1
Sect	tion 1 Origine, définition et délimitations	1
§ 1	Origine de la fondation	1
§ 2	Définition de la fondation ordinaire	12
§ 3	Fondations de famille et fondations ecclésiastiques	13
§ 4	Délimitations par rapport à d'autres institutions proches	13
	I. Sociétés régies par le CO	13
	II. Associations	14
	III. Fondations de droit public	15
	IV. Trusts	15
	V. Fondations non autonomes ou dépendantes	15
	VI. Fonds recueillis publiquement	17
Sect	tion 2 Typologie des fondations	17
Sect	tion 3 Cadre juridique	20
§ 1	Cadre légal matériel	20
§ 2	Pouvoir réglementaire et pratique des autorités	20
§ 3	Réglementation propre de la fondation	2
§ 4	Autorégulation et recommandations	2
Sect	tion 4 Intégration des fondations dans l'ordre constitutionnel et social	22
Cha	apitre 2 Constitution	25
Sect	tion 1 Personne du fondateur	25
§ 1	Personne physique	25
	I. Capacité de constituer	25
	II. Pouvoir de disposer	26

§ 2	Personne morale	27			
§ 2 § 3	Représentation et constitution fiduciaire				
		28			
Section 2 Volonté du fondateur					
§ 1	Éléments de la volonté nécessaires à la constitution	28			
§ 2	But spécial	30			
	I. Liberté du fondateur	30 30			
	a. Principe et limites	32			
	b. Conséquences d'un but initial vicié	33			
	II. Licéité d'un but économique	35			
	III. Spécificité et clarté du but	35			
	a. Spécificité du butb. Clarté du but	36			
	c. Buts des fondations de famille en particulier	36			
§ 3	Affectation et délivrance des biens	37			
yJ	I. Affectation des biens	37			
	II. Nature des biens	38			
	III. Valeur des biens	39			
Sect	ion 3 Exigences formelles de la constitution	41			
§ 1	Forme de l'acte de fondation	41			
	I. Acte authentique	41			
	II. Disposition pour cause de mort	41			
	a. Testament et pacte successoral	41			
	b. Libéralités au sens de l'art. 539 al. 2 CC	43			
§ 2	Éléments soumis à l'exigence de forme	44			
§ 3	Acte de fondation et statuts	45			
Sect	ion 4 Procédure de constitution et inscription au registre du				
	commerce	46			
§ 1	Examen préalable facultatif	46			
§ 2	Personnes compétentes pour requérir l'inscription	46			
§ 3	Éventuelles instructions de l'autorité de surveillance en vue de				
•	l'inscription	48			
§ 4	Éléments requis pour l'inscription	49			
§ 5	Pouvoir d'examen du préposé au registre du commerce	51			
§ 6	Effet constitutif de l'inscription	51			
§ 7	Obligation d'inscription des fondations de famille et des fondations				
	ecclésiastiques	52			

Sect	ion 5	Révocation et action contre la constitution de la fondation	5
§ 1	Révo	cation de la fondation	5
§ 2	Actio	n contre la constitution de la fondation	5
Sect	ion 6	Constitution de fondations de famille et de fondations actionnaires	5
§ 1	Cons	titution d'une fondation de famille	5
§ 2	Cons	titution d'une fondation actionnaire	5
Cha	pitre 3	3 Organisation de la fondation	5
Sect	ion 1	Organisation et organes de la fondation	5
Sect	ion 2	Sources juridiques	ϵ
§ 1	Bases	légales	ϵ
§ 2	Acte	de fondation, statuts et règlement d'organisation	6
§ 3	Reco	mmandations des codes de bonnes pratiques	6
Cha	pitre 4	4 Conseil de fondation en tant qu'organe suprême	(
Sect	ion 1	Dénomination	ϵ
Sect	ion 2	Constitution	ϵ
§ 1	Éligib	oilité	6
§ 2	Comp	position	(
§ 3	Mode	e de nomination et d'élection	(
		n général	(
		roit d'élection, de délégation ou de proposition réservé à des tiers .	•
		lection démocratique	7
§ 4	Duré	e des mandats et renouvellement	
§ 5	Rapp	ort juridique entre le membre du conseil et la fondation	
Sect	ion 3	Attributions	
§ 1	Fond	ement juridique	•
§ 2	Appli	quer et réaliser le but en tant qu'attribution ultime	7
§ 3	Repre	esenter la fondation	:
§ 4		outions du conseil de fondation en pratique	
§ 5	Attril	outions intransmissibles et délégation	
§ 6	Droit	aux renseignements	

Sect	ion 4 Devoirs de fidélité et de diligence des membres
§ 1	Devoir de fidélité
•	I. Primauté des intérêts de la fondation et conflits d'intérêts
	II. Confidentialité et discrétion
§ 2	Devoir de diligence
§ 3	Devoirs de fidélité et de diligence en cas de délégation ou de représentation de tiers
Sect	ion 5 Organisation
§ 1	Présidence
§ 2	Autres rôles (secrétaire et trésorier)
§ 3	Constitution de comités
Sect	ion 6 Fonctionnement
§ 1	Séances
§ 2	Convocation aux séances
§ 3	Participation aux séances
§ 4	Tenue des séances et procès-verbaux
§ 5	Votation et élection
§ 6	Décisions par circulation
§ 7	Nullité des décisions
Sec	tion 7 Rémunération des membres
§ 1	Base légale
§ 2	Pratiques en matière de rémunération
§ 3	Débat autour de la rémunération
§ 4	Transparence des rémunérations
Sec	tion 8 Position des mandataires professionnels
§ 1	Compatibilité entre la qualité de membre du conseil et de mandataire
§ 2	Rôle de l'avocat
	I. Règles professionnelles de l'avocat
	II. Avocat comme membre du conseil de fondation
	III. Avocat comme mandataire de la fondation
§ 3	Rôle du gestionnaire de fortune
Sec	tion 9 Fin des fonctions de membre
§ 1	En général
\$ 2	Expiration de la durée du mandat

§ 3	Démission	101
§ 4	Révocation	102
	I. Dispositions réglant la révocation et justes motifs	102
	II. Procédure de révocation	103
	III. Contestation de la révocation	104
§ 5	Autres motifs	105
	I. Incapacité de discernement	105
	II. Décès	105
	III. Perte d'une qualité nécessaire pour être membre	105
\$6	Devoirs en cas de fin de mandat	106
Cha	apitre 5 Gouvernance de la fondation	
	(Foundation Governance)	107
Sect	tion 1 Notion et fondement	107
§ 1	Origine et définition	107
§ 2	Loi et bonne gouvernance	109
§ 3	Autorégulation	109
Sect	tion 2 Certifications et codes de bonne gouvernance	110
§ 1	Certifications	110
	I. En général	110
	II. Label Zewo	111
	a. 21 normes Zewo	111
	b. Ancien Swiss NPO-Code, transposé dans les nouvelles normes	
<i>c</i> 2	Zewo	111
§ 2	Codes de bonne gouvernance L. Swiss Foundation Code 2015	112
	2. 07.55 107.000 0000 2013	112
	II. Différents codes internationaux	113
	ion 3 Applicabilité des codes	113
§ 1	Exigence (ou non) d'appliquer les codes	113
§ 2	Distinction nécessaire entre petites et grandes fondations	114
Cha	pitre 6 Gestion des biens de la fondation	117
Sect	ion 1 Biens affectés à un but déterminé	117
§ 1	Attributions du conseil de fondation en matière de gestion	117
§ 2	Affectation directe ou indirecte des biens au but	118

§ 3	Gestion des biens affectés directement au but	11
§ 4	Placement des biens affectés indirectement au but	11
Sect	ion 2 Principes généraux et bonnes pratiques en matière de gestion	11
§ 1	Principes généraux de gestion	11
§ 2	Maintien de la substance ou consommation du capital	12
§ 3	Règles de placement des fondations de prévoyance comme aide à l'orientation	12
§ 4	Recommandations de gestion des fondations donatrices	12
§ 5	Donations faites à la fondation	12
§ 6	Post-affectations et co-affectations	12
§ 7	Transparence de la gestion financière	12
Sect	ion 3 Comptabilité et comptes	12
§ 1	Compétence pour la tenue de la comptabilité	13
§ 2	Règles relatives à la comptabilité et aux comptes	13
	I. Application des règles sur la comptabilité commerciale	1
	II. Traitement des apports à la fondation	1
	III. Règles comptables spécifiques et Swiss GAAP RPC 21	1.
	IV. Dépôt des comptes	1
	V. Conservation de la comptabilité et des comptes	1
Cha	pitre 7 Responsabilité	13
Sect	tion 1 Silence du droit des fondations	13
Sect	ion 2 Responsabilité des membres du conseil à l'égard de la	
	fondation	13
§ 1	Généralités	13
§ 2	La responsabilité contractuelle	13
§ 3	Exclusion et réduction de la responsabilité	13
	I. Désintéressement et limitation de la responsabilité	13
	II. Limitation de responsabilité pour faute légère	1
	III. Limitation de responsabilité en cas de délégation	13
	IV. Décharge des membres	1.
§ 4	En procédure	1.
	I. Qualité pour agir	1.
	II. Qualité pour défendre	1.
	III. Adaptation suisse de la Business Judgment Rule	1

		ablissement du dommage
		rescription
§ 5		onsabilité délictuelle d'un membre du conseil à l'égard de la tion
Sect	ion 3	Responsabilité de la fondation pour les actes et faits des membres de son conseil
§ 1	Impu	tabilité des actes et faits des membres du conseil à la fondation
§ 2	Actes	juridiques
§ 3	Tous	autres faits
Sect	ion 4	Responsabilité des membres du conseil à l'égard des tiers
§ 1	Chef	de responsabilité et concours avec la responsabilité de la fondation
§ 2	Respo	onsabilité délictuelle
§ 3	Domi	nage direct à la fondation et à un tiers créancier
§ 4	Respo	nsabilité pour le versement des contributions sociales
§ 5	Autre	s chefs de responsabilité
Sect	ion 5	Responsabilité pénale du conseil de fondation
Cha	pitre 8	3 Organe de révision
Sect	ion 1	Obligation de révision et dispense
Sect	ion 2	Éligibilité et devoirs généraux de l'organe de révision
Sect	ion 3	Ampleur de la révision
§ 1	Conti	ôle ordinaire
§ 2	Contr	ôle restreint
Sect	ion 4	Début et fin du mandat
Sect	ion 5	Responsabilité de l'organe de révision
Cha	pitre 9	Bénéficiaires de la fondation
Sect	ion 1	Bénéficiaires et buts statutaires
§ 1		mination directe
§ 2	Déter	mination indirecte
§ 3	Abser	nce de détermination

C4!	on 2 Prétentions et droits des bénéficiaires par rapport à la	
Secti	fondation	16
§ 1	Prétentions ou expectatives	16
y x	I. Délimitation	1
	II. Movens des bénéficiaires pour faire valoir leurs prétentions ou	
	expectatives	1
§ 2	Droit (ou non) d'information	1
§ 3	Droit (ou non) d'être traité à égalité avec d'autres bénéficiaires	1
Secti	on 3 Bonnes pratiques des fondations donatrices	1
Cha	pitre 10 Modification et restructuration	1
Secti		1
§ 1	Modification essentielle de l'organisation	1
§ 2	Modification essentielle du but	1
	I. Variation du but et intentions du fondateur]
	II. But devenu illicite, impossible ou contraire aux mœurs]
	III. Formulation du nouveau but	
§ 3	Procédure de modification	
Sect	ion 2 Réserve de modification du but	
§ 1	Réserve de modification du but par le fondateur	
§ 2	Réserve générale de modification du but	
Sect	ion 3 Modification accessoire de l'acte de fondation	
Sect	ion 4 Modification des règlements	
Sect	ion 5 Modification du but et de l'organisation des fondations	
	spéciales	
Sect	ion 6 Fusion de fondations et transfert de patrimoine	
§ 1	Admissibilité des opérations de restructuration d'une fondation	
§ 2	Fusion de fondations	
	I. Fusions de fondations classiques	
	II. Fusions de fondations spéciales	
§ 3	Transfert de patrimoine	
	I. Transfert de patrimoine de fondations classiques	
	II. Transfert de patrimoine de fondations spéciales	
Sec	ion 7 Fusions internationales et changement de siège	

Chapitre 11 Fondation en difficulté	185
Section 1 Spécificités du droit de l'assainissement des fondations	185
Section 2 Obligations en cas de surendettement et d'insolvabilité	187
Section 3 Mesures d'assainissement	188
Section 4 Réforme en cours	189
Chapitre 12 Fin de la fondation	191
Section 1 Concept de l'indissolubilité des fondations	191
Section 2 Dissolution volontaire	192
§ 1 Volonté du fondateur	192
§ 2 Dissolution dite administrative	192
Section 3 Dissolution obligatoire	193
§ 1 Principe de subsidiarité	
§ 2 Causes de dissolution	194
§ 3 Procédure de dissolution et de liquidation	194
I. Requête ou action en dissolution	
II. Procédure de liquidation	
III. Affectation de l'éventuel excédent	. 196
Section 4 Faillite de la fondation	. 197
Chapitre 13 Surveillance des fondations	199
Section 1 Fondations ordinaires et siège de la matière	. 199
Section 2 Autorité de surveillance compétente et organisation	. 200
§ 1 Principes de compétence	. 200
§ 2 Autorité fédérale de surveillance	. 201
§ 3 Autorités cantonales de surveillance	. 201
§ 4 Détermination de l'autorité compétente	. 202
§ 5 Organisation de l'autorité de surveillance	. 203
Section 3 Mandat de surveillance	. 204
§ 1 Portée du mandat	. 204
I. Mandat général de l'art. 84 al. 2 CC	. 204
II. Mandat en cas de carence subséquente dans l'organisation	. 204

	III Au	tres tâches spécifiques	206
§ 2	Drinci	pes d'intervention de l'autorité	206
y 2	I. Pri	incipes généraux de comportement	206
	II Re	spect de l'autonomie de la fondation	207
	III. Pro	oportionnalité et subsidiarité de l'intervention	207
Secti	ion 4	Pouvoirs et mesures de surveillance	208
§ 1	Les po	ouvoirs de l'autorité de surveillance	208
§ 2	Mesur	es ordinaires	208
§ 3		es extraordinaires	210
yJ		formation supplémentaire	210
	II. M	oyens d'intervention dans l'activité de la fondation	210
	III. In	tervention dans la composition des organes	211
	IV. Do	ésignation d'un commissaire	212
	V. M	esures quant à l'existence même de la fondation	213
§ 4	Aspec	t pénal de la surveillance	214
§ 5	Emol	ıments et frais liés à la surveillance	215
§ 6	Lien e	entre autorités de surveillance et autorités fiscales	216
§ 7	Exem	ples cantonaux de mesures de surveillance	216
Sect	ion 5	Dénonciation et plainte auprès de l'autorité de surveillance	218
§ 1	Déno	nciation	218
§ 2	Plaint	e	219
§ 3	Délin	nitation de la plainte par rapport à l'action civile	220
Sect	tion 6	Voies de droit contre les actes de l'autorité de surveillance	221
§ 1	Voie o	de recours contre les décisions	221
§ 2	Voie (de droit contre les règles adoptées par l'autorité de surveillance	222
Sec	tion 7	Responsabilité de l'autorité de surveillance	222
Sec	tion 8	Contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	223
Sec	tion 9	Surveillance des fondations de famille et des fondations ecclésiastiques	225
Ch	apitre :	14 Fiscalité	227
Sec	tion 1	Impôt sur le bénéfice et le capital	227
§ 1	Impô	t sur le bénéfice	228

	I. Calcul du bénéfice imposable	2
	II. Taux et limite d'imposition	2
§ 2	Impôt sur le capital	
Sect	ion 2 Impôt sur les donations et les successions	
Sect	ion 3 Assujettissement de la fondation à la TVA	:
§ 1	Assujettissement à la TVA	2
	I. Conditions	:
	II. Conséquences de l'assujettissement à la TVA	
§ 2	Exploitation d'une entreprise	
	I. Fondation exploitant une entreprise	
	II. Fondation n'exploitant pas une entreprise	
	III. Fondation exerçant une activité non commerciale et une activité	
	commerciale	
Sect	ion 4 Exonération de l'impôt	
§ 1	Introduction	
§ 2	Motifs d'exonération et sources	
§ 3	Portée de l'exonération	
§ 4	Exonération pour but d'utilité publique	
	I. L'intérêt général	
	II. Le désintéressement	
	b. Rémunération et indemnisation des organes dirigeants	
	c. Cercle des destinataires et absence d'assistance mutuelle	
	d. Activité économique	
	III. Affectation exclusive et irrévocable des fonds	
	IV. Activité effective	
§ 3	Exonération pour but de service public	
	I. Notion de but de service public	
	II. Conditions	
§ 4	Exonération pour cause de but cultuel	
	I. Notion de but cultuel	
	II. Conditions	:
	III. Exonération pour double cause	:
§ 5	Le domaine de la culture	:
-	I. Exonération pour cause de but de service public	
	II. Exonération pour cause de but d'utilité publique	
	a. Intérêt général	2

	b. Désintéressement	260		
§ 6	Libéralités consenties à la fondation exonérée	261		
	I. Déduction des libéralités auprès du donateur	261		
	II. Montant déductible	261		
	III. Libéralités déductibles	262		
§ 7	Aspects formels et de procédure	263		
§ 8	Exonération fiscale partielle	264		
Sect	ion 5 Fondations poursuivant un but idéal (dès le 1er janvier 2018) .	265		
§ 1	Limite d'imposition	265		
§ 2	Les «buts idéaux »	266		
§ 3	Affectation exclusive et irrévocable du bénéfice	267		
Tabl	e non exhaustive des textes légaux et autres documents topiques	269		
Bibl	iographie sélective	273		
Index				
Tabl	e des matières	281		